حكم الله تعالى فى الحكام المبدلين لشريعة الرحمن

Le Jugement d'Allah le Très Haut sur les gouverneurs qui échangent la Sharia du Tout Miséricordieux

[Auteur : Abu Qatadah Al-Filistini]

Louange à Allah, Seigneur des Mondes, et que la prière et la paix soit sur le Prophète digne de confiance, sur sa famille et tous ses compagnons.

Ensuite :

La connaissance du jugement d'Allah le Très Haut sur les gouverneurs de nos pays qui échangent la Sharia d'Ar-Rahman, est une obligation pour tout musulman. Et il est important de mentionner ce qu'implique ce jugement comme sujets graves et actes majestueux. Parmi les plus importants : le désaveu de ces gouverneurs, le non-engagement dans leur obéissance et l'obligation de sortir contre eux, d'après le consensus des gens de science qui nous ont précédés.

C'est pourquoi les imposteurs ont prétendu que de tels sujets détournent le musulman de l'appel vers Allah ou de la recherche de la science, ou qu'ils présentent quelques conséquences néfastes. Mais cette prétention est fausse et ne fait en rien partie de la Sharia. Ainsi, nos prédécesseurs [parmi les gens de science] ont déterminé que le Takfir des athées est une nécessité parmi les nécessités de la religion, et particulièrement lorsque ces athées en question sont dans les centres de pouvoir et de décision.

Et que les musulmans sachent que le silence face à ces gouverneurs qui échangent la Sharia d'Ar-Rahman a fait plonger notre Oumma dans les calamités, les malheurs et les épreuves. Ainsi, beaucoup de musulmans sont devenus soldats de ces Tawaghit sans s'en rendre compte et pour finir ils sont

devenus une partie du groupe de l'apostasie et de la mécréance, et plus particulièrement dans les règles du combat.

De même, le silence face à cela est l'ouverture d'une voie vers leur faux Minhaj et vers l'application de leurs lois sur la Oumma du Prophète Muhammad, que la prière et la paix soient sur lui. Ainsi, par leurs lois, les biens illicites sont devenus licites, la fornication a été rendue licite, il a été jugé avec le faux et l'injustice entre les gens dans les affaires de sang, en plus des conséquences de leurs jugements comme perte et destruction du pays. Se sont répandus la pauvreté, l'injustice et le péché qu'Allah le Très Haut a rendu illicite, et les gens ont commencé à sortir de la religion d'Allah sans aucune crainte. Et les institutions soumises de l'Etat répandent le vice pour ces gouverneurs mécréants, encouragent au péché et embellissent la mécréance et les manières des mécréants.

Et ce jusqu'à ce que se réalise sur nous la parole d'Allah le Très Haut : **{Puis leur succédèrent des générations qui délaissèrent la prière et suivirent leurs passions. Ils se trouveront en perdition}** (Sourate Maryam ; 59). Ainsi que Sa Parole, Gloire et Pureté à Lui : **{La corruption est apparue sur la terre et dans la mer à cause de ce que les gens ont accompli de leurs propres mains}** (Sourate Ar-Roum ; 41) et ceci est le résultat de la réticence envers la Sharia du Seigneur de la Terre et des cieux.

C'est pourquoi l'un des sujets les plus importants que le musulman se doit de connaître à notre époque présente est le jugement d'Allah le Très Haut sur ces gouverneurs.

Sache mon frère musulman, qu'Allah te préserve ainsi que moi-même de tout mal et qu'Il nous éloigne de tout péché, que :

Le changement de la Sharia est une mécréance au Seigneur des cieux et de la Terre. Et ce qui est visé ici par changement de la Sharia est la désignation de ce qu'Allah a rendu licite comme étant illicite ou la désignation de ce qu'Allah a rendu illicite comme étant licite. Et ceci puisque ce qui est licite est ce qu'Allah a rendu licite et ce qui est illicite est ce qu'Il a rendu illicite. Ainsi donc, de la même manière que la création est sienne, le commandement est

sien comme le dit Allah le Très Haut : **{La création et le commandement n'appartiennent qu'à lui.}** (Sourate Al-A'raf ; 54).

Donc celui qui prétend que le commandement dans le fait de rendre licite ou illicite appartient à autre qu'Allah, il est alors mécréant d'une mécréance similaire à celui qui prétend qu'il y aurait un créateur en dehors d'Allah le Très Haut. Allah dit à ce sujet : **{Ô mes deux compagnons de prison! Qui est le meilleur : des Seigneurs éparpillés ou Allah, l'Unique, le Dominateur suprême? Vous n'adorez, en dehors de Lui, que des noms que vous avez inventés, vous et vos ancêtres, et à l'appui desquels Allah n'a fait descendre aucune preuve. Le jugement n'appartient qu'à Allah. Il vous a commandé de n'adorer que Lui. Telle est la religion droite; mais la plupart des gens ne savent pas.}** (Sourate Youssouf ; 39-40).

Observe donc, qu'Allah me préserve ainsi que toi :

De quelle manière Il a restreint le jugement à Lui Seul et a nommé cela adoration, et il a fait de ce commandement la religion droite. La religion est l'adoration et l'adoration est la soumission au jugement d'Allah le Très Haut. C'est pourquoi celui qui s'est soumis et a obéi à autre que le jugement du Seigneur des cieux et de la Terre, a certes adoré autre qu'Allah et il est dans une religion autre que celle du Prophète Muhammad, que la prière et la paix soient sur lui. Ainsi la religion c'est le jugement et le fait de légiférer, Allah dit : **{Car il ne pouvait pas se saisir de son frère, selon la justice du roi, à moins qu'Allah ne l'eût voulu.}** (Sourate Youssouf ; 76) [Dans le sens du verset en français, le mot « justice » est utilisé pour traduire le mot arabe « *Din* » qui signifie en réalité religion]. Il nous a donc été appris que la religion du roi est son jugement et son autorité, donc quiconque se soumet au jugement d'Allah est rentré dans Sa religion et quiconque rejette cela est sorti de Sa religion. Ceci est la compréhension de tout musulman, la compréhension authentique auprès d'Allah au sujet de ces versets sans équivoque.

Et Allah dit : **{Ou bien auraient-ils des associés [à Allah] qui auraient légiféré pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises?}** (Sourate As-Shoura ; 21).

Allah a certes nommé religion le fait de légiférer, alors la législation d'Allah est Sa religion et celui qui s'y tient a suivi la religion d'Allah et s'est

soumis à Lui. Et quiconque rejette la législation d'Allah et utilise une autre législation a certes associé Allah et il est entré dans la religion des associateurs, nous cherchons refuge auprès d'Allah contre cette trahison.

Allah a répondu à celui qui prétend être croyant alors qu'il cherche un jugement autre que celui d'Allah et c'est le jugement qu'Allah a nommé Taghout lorsqu'Il dit : **{N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi? Ils veulent prendre pour juge le Taghout, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement. Et lorsqu'on leur dit : "Venez vers ce qu'Allah a fait descendre et vers le Messager", tu vois les hypocrites s'écarter loin de toi.}** (Sourate An-Nissa ; 60-61).

Ceci est donc la situation de celui qui recherche le jugement dans ces lois injustes et mécréantes, alors quelle est la situation de celui qui légifère ces lois et oblige que les gens soient jugés entre eux avec celles-ci ? Il est sans aucun doute plus concerné par ces versets et le statut juridique qu'elles ont établi, mais il est Taghout en vertu de ces nobles versets. Et en raison de cela, les gouverneurs qui échangent la Sharia d'Ar-Rahman sont des mécréants apostats. Et cet échange [Tabdîl] est une mécréance d'après les textes du Livre et de la Sounna et le consensus des gens de la Sounna, n'en déplaise aux Mourji-a, aux Jahmiya et aux innovateurs.

Beaucoup de nos Imams, puisse Allah leur faire miséricorde, ont démontré cela dans tant de textes qu'il serait trop long d'en faire l'énumération. Et il est du devoir du chercheur de vérité de laisser de côté l'attachement excessif (fanatisme) envers les hommes, de se dévêtir de l'habit des passions et de l'ignorance, et de se pencher sur cette question avec équité et impartialité quant aux désirs et ambiguïtés. Avec cela, il verra, par la grâce d'Allah, que la vérité sur cette question est avec nos prédécesseurs. Et parmi ces prédécesseurs : l'Imam Ahmed Ibn Taymiyya, Ibn Al-Qayyim et Ibn Kathir. Puis après eux, Muhammad Ibn Abd Al-Wahhab, Sheikh Ahmed Shakir et Mahmoud Shakir, Sheikh Muhammad Amine Ash-Shanqiti et beaucoup d'autres parmi ceux qui ont traité de ce sujet avec science et suivi.

Quant à ceux qui tentent de dissimuler cette science aux gens soit en la masquant ou en la falsifiant ou même en la déformant, **{leur témoignage sera alors inscrit; et ils seront interrogés}** (Sourate Az-Zukhruf ; 19).

Ô mon frère musulman :

Sois attentif et demande à Allah la guidée dans ce sur quoi les gens se sont disputés comme était l'invocation du Prophète, que la prière et la paix soient sur lui. Et particulièrement dans cette époque où l'Islam est devenu étranger, le dépôt est devenu une dette et les gens du Haqq sont devenus les étrangers.

Qu'Allah nous fasse appartenir aux gens du Haqq et de la religion, la religion du suivi du Prophète Muhammad, que la prière et la paix soient sur lui.

Et que la prière et la paix soient sur le Prophète, sur sa famille et tous ses compagnons. Amine, amine.

Votre frère qui vous invite à tout bien,
Abu Qatadah Al-Filistini

Source : www.tawhed.ws

Traduction Ansar al Haqq

www.ansar-alhaqq.net
Contact: ansar.alhaqq@googlemail.com